

## Commune de DOMMARTIN

### PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de DOMMARTIN

Séance ordinaire du 30 janvier 2020

**Convocation** : le 22 Janvier 2020

**Affichage** : le 06 Février 2020

L'an deux mille vingt, le 30 janvier à dix-heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Christian PALLIER, Maire.

**Présents** : Mesdames Martine CHANOINE, Christine MORELLE, Rose-Marie ROGER et Messieurs Alain BOILLY, Jean – Pierre CHANOINE, Christian PALLIER et Francis TANGHE.

**Absent(es)** : M<sup>me</sup> Béatrice FLAMMENT.

**Secrétaire de la séance** : M<sup>me</sup> Christine MORELLE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h30.

#### **Approbation du Procès-verbal du conseil du 06 Décembre 2019 :**

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **1) Dossier fonds de concours voirie :**

M<sup>r</sup> le Maire informe les membres du conseil du courrier reçu du service voirie de la Communauté de Communes Avre Luce Noye concernant les travaux de voirie.

La date limite de remise des dossiers de fonds de concours est initialement prévue au vendredi 28 février 2020.

M<sup>r</sup> Bernard DAIGNY, Vice-Président en charge de la voirie, nous rappelle que pour les travaux de voirie envisagés dans les communes, les municipalités membres du groupement de communes se doivent, de faire appel au maître d'œuvre retenu (EVIA) et à l'entreprise titulaire du marché (STAG) et ceci jusqu'au terme des contrats qui nous lient avec ces sociétés, soit jusqu'au 18 avril 2021 pour EVIA et 14 septembre 2020 reconduction jusqu'en 2021 pour la STAG.

#### **2) Délibération 01.2020 : Modification statutaire portant sur la prise de compétence Eau et Assainissement.**

Vu l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération de la CCALN en date du 19 décembre 2020, portant modification des statuts de la CCALN,

Vu la notification de la délibération de la CCALN précitée en date du 26 décembre 2019,

M<sup>r</sup> le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la modification statutaire de la CCALN portant sur la prise de compétence Eau et Assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. La modification porte sur les « Compétences facultatives » Article 5-3 :

- est supprimé : 5-3-1 SPANC
- sont ajoutés : 5-3-09 Eau  
5-3-10 Assainissement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ✚ approuve la modification statutaire portant sur les compétences facultatives de la CCALN, par la prise de compétences Eau et Assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- ✚ autorise M<sup>r</sup> le Maire à signer les documents en rapport avec cette décision

### 3) **Délibération 02.2020 : *Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.G.E.D.I).***

Pour rappel le syndicat mixte A.G.E.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.G.E.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✚ APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.G.E.D.I., joint en annexe,
- ✚ APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- ✚ APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- ✚ AUTORISE M<sup>r</sup> Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.G.E.D.I.

### 4) **Devis Espaces Verts :**

M<sup>r</sup> le Maire présente aux membres du conseil les devis établit par notre prestataire habituel « les Espaces Verts du Val de Noye » concernant les tontes, les tailles et les débroussaillages des chemins et talus pour un montant total de **7 698 € TTC**.

Ces devis se présentent de la manière suivante :

- ✚ 10 tontes (+ débroussaillage de talus) + évacuation déchets : **6 042 €**
- ✚ Talus et bordures : **924 €**
- ✚ Fauchages abords des chemins : **732 €**

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable pour ces devis.

### 5) **Suite à donner pour la subvention du clocher de l'Église :**

M<sup>r</sup> le Maire informe les membres du conseil que le dossier de demande de subvention pour les travaux du clocher de l'Église a été déposé en décembre dernier auprès des services préfectoraux.

Le dossier est déclaré complet mais ne vaut pas décision attributive de subvention.

M<sup>r</sup> le Maire demande aux membres du conseil municipal leurs accords pour débiter ces travaux malgré le manque de décision attributive de la subvention.

Après réflexion, les membres du conseil municipal, donnent accords pour débiter les travaux du clocher de l'église, à l'unanimité des membres présents.

### 6) **Achat d'une bibliothèque pour l'école :**

M<sup>r</sup> le Maire demande l'accord aux membres du conseil pour procéder à l'achat d'une bibliothèque pour l'école, celle-ci est estimée à 234.20 € HT.

Après réflexion les membres du conseil municipal donnent accord à l'unanimité des membres présents pour effectuer l'achat de la bibliothèque.

M<sup>r</sup> le Maire indique que celle-ci sera imputée en investissement.

**Questions diverses :**

- ***Assemblée Générale du SISA*** : Suite à l'Assemblée Générale du SISA ayant eu lieu le Mercredi 29 janvier 2020, nous avons été informé de l'augmentation de la participation des communes au financement des prestations
- ***Message préventif en provenance de la Gendarmerie*** : M<sup>r</sup> le Maire informe les membres du conseil sur le message préventif reçu par la gendarmerie sur la prévention des vols au préjudice des personnes âgées.  
Ce message sera distribué dans les boîtes aux lettres

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Fait à Dommartin,  
le 31 Janvier 2020

Le Maire,  
Christian PALLIER